



Bulletin Communal de Petit-Réderching



édito

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous retrouve dans ce nouveau numéro de notre magazine communal.

Après le long parcours démocratique qui s'est achevé le 18 juin, nous entrons dans une période de la vie publique historique. Les français ont exprimé une volonté de changement avec des exigences et des attentes de la part du nouveau gouvernement.

Par ailleurs, depuis la réforme des collectivités territoriales, les communes continuent à être les grandes perdantes au niveau des compétences et des moyens. Face à ce désengagement, nous voulons continuer à investir afin d'améliorer le cadre de vie de notre commune.

Aussi, comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue des Ecoles sont en phase de finalisation.

SOMMAIRE

Edito

Les délibérations
du Conseil municipal

Infos en bref

Le P.A.D.D.

Les travaux

Les activités périscolaires

Les écoles

Rétrospective

Etat Civil 2016

Focus sur...

Agenda

D'autre part, les dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement de deux logements dans le bâtiment abritant la caserne des pompiers sont encore en cours d'instruction.

L'étude pour l'aménagement du nouveau lotissement A l'Orée des Champs est également en cours et les travaux pourraient démarrer l'année prochaine.

Après la période estivale, la rentrée des classes s'est déroulée avec le retour de la semaine de 4 jours et nous souhaitons la bienvenue à Mme Alexandra ESCHENBRENNER qui assurera dorénavant la direction de l'école élémentaire.

En attendant, je vous souhaite une très belle lecture de ce nouveau bulletin communal.

Le Maire,
Armand NEU



INFOS EN BREF

INSCRIPTION MODIFICATION RADIATION

LE FONCTIONNEMENT DE LA C.A.R.L.E.

La Commission Administrative pour la Révision des Listes Electorales est l'une des instances à pouvoir valider une inscription, procéder à une modification et opérer une radiation sur les listes électorales d'une commune.

Cette commission est composée du maire, d'un représentant de l'administration nommé par le Sous-Préfet de Sarreguemines et d'un représentant du tribunal nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

Les inscriptions : chaque personne majeure résidant dans la commune et remplissant les conditions d'âge et de nationalité, peut demander son inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre de chaque année. L'inscription sera effective, après validation de la C.A.R.L.E. au 1er mars de l'année suivante.

Des inscriptions d'office sont demandées par l'I.N.S.E.E. pour les jeunes accédant à la majorité durant l'année et/ou avant une échéance électorale.

Les modifications : il s'agit d'un changement d'adresse à l'intérieur de la commune, d'une rectification sur l'état civil ou l'adresse ou de l'ajout du nom marital. Ces modifications ne peuvent être effectuées qu'à la demande express de l'électeur concerné.

Les radiations : le maire procède à la radiation sans saisine de la commission des électeurs décédés ou à la demande du Préfet sur décision judiciaire.

La C.A.R.L.E. décide de la radiation des électeurs qui ont obtenu une inscription dans une autre commune, sur avis de l'I.N.S.E.E.

La C.A.R.L.E. doit procéder à un examen systématique des retours de carte électorale et d'enveloppes de propagande et suivre ensuite une procédure précise pour pouvoir radier un électeur ne remplissant plus les conditions lui permettant de rester inscrit sur les listes électorales.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2016

Le conseil a décidé d'opérer des modifications budgétaires pour couvrir les dépenses en cours et notamment les dépenses pour les travaux de la mairie.

Dans le cadre du projet de fusion des deux intercommunalités de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche le conseil a approuvé le projet de statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Après présentation du programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'exercice 2017, établi par l'O.N.F., le conseil a décidé d'en confier la maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts et a arrêté la liste des opérations notamment dans la parcelle n° 7. Il a également décidé des modalités de vente de bois de chauffage. Il accepte également le martelage des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2018.

Dans le cadre des travaux d'aménagement urbain et paysager, Rues des Ecoles et de la Mairie, le conseil a autorisé le maire à signer un protocole d'accord relatif à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange dans ces rues.

Après consultation des parents d'élèves et d'évaluation des besoins en matière d'accueil périscolaire, le conseil a décidé la mise en place d'un accueil périscolaire, sur proposition de la commission des Affaires Scolaires. Cet accueil sera assuré par les agents communaux, les mardi et vendredi de 15h15 à 16h45. Le conseil a également fixé les tarifs liés à l'extension de l'offre.

Le conseil décide l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un Tableau Blanc Interactif, de subventions à l'Amicale des Secrétaires de mairie, du personnel administratif et des structures intercommunales du Pays de Bitche et pour le financement d'un voyage scolaire à La Hoube pour la classe de CE1.

Séance du 18 novembre 2016

Le conseil a accepté l'avenant au contrat d'architecte pour les travaux de réhabilitation de la mairie.

Le conseil a décidé d'accepter la proposition de l'assureur Swiss Life pour la signature d'un contrat d'assurance statutaire.

Concernant les travaux de restauration et de rénovation thermique d'un bâtiment abritant un logement et la caserne des sapeurs-pompiers, le conseil a retenu les offres des entreprises *Scierie Rimlinger*, pour la rénovation de la charpente et *Pierre ANTHONY*, pour les travaux de couverture et de zinguerie. La maîtrise d'œuvre a été attribuée à la SARL *Alain Benedick Architecture*.

Concernant les travaux d'aménagement paysager et urbain des rues des Ecoles et de la Mairie, le conseil a autorisé le maire à signer les marchés publics avec les entreprises *Rauscher*, pour la voirie, *Est Réseaux Sobeca*, pour les réseaux secs, pour un montant total de 579.540,25 € HT.

Le conseil a autorisé le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant les travaux sur les bâtiments communaux et de voirie. Le conseil a procédé aux modifications budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses en cours.

Séance du 16 décembre 2016

Le conseil a procédé à des modifications budgétaires pour couvrir les dépenses de remboursement d'emprunt.

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche, le conseil a procédé à l'élection des délégués de la commune auprès de ce nouvel EPCI. M. Armand NEU, maire et Mme Marie-Jeanne SCHULLER, adjointe au maire, ont été élus.

Le conseil a alloué une subvention de 185,36€, représentant 20% d'une dépense d'investissement pour l'association *Les Mandolineros*.

Séance du 3 mars 2017

Le conseil a décidé de ne pas renouveler la convention « fourrière animale » avec la S.P.A..

Dans le cadre de l'opération *Jardiner pour la biodiversité* organisée en 2016 par le Parc Régional des Vosges du Nord, la commune a bénéficié d'une action de plantation de haies, mise en oeuvre par *La Grange aux Paysages*. Le conseil a donc autorisé le maire à signer une convention avec le *Sycoparc* afin de garantir la pérennité des plantations.

Le conseil a désigné M. Yvon PETIT, correspondant défense et Mme Laurence WOTHKÉ, suppléante. La fonction de correspondant défense consiste à consolider le lien Armée/Nation en privilégiant les forces armées stationnées dans le département.

Le coût définitif du projet de réhabilitation de la caserne des pompiers s'établit à 254.750 €. Le conseil a adopté le plan de financement de l'opération et charge le maire de solliciter les subventions nécessaires.

Le conseil a décidé de renouveler deux poteaux d'incendie défectueux, situés Rue de Strasbourg, vers la Frohmuhl.

Le conseil a décidé de confier l'instruction technique des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, sur la base de la convention initiale signée en 2017 avec la Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Le conseil a alloué des subventions pour un montant total de 350 € à l'Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche et à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rohrbach-lès-Bitche.

Séance du 7 avril 2017

Le conseil a voté et arrêté les comptes administratifs 2016

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement
Recettes	831.275,83 €	825.126,93 €
Dépenses	664.039,10 €	716.507,10 €
Résultat	167.236,73 €	108.619,83 €
Lotissement Bellevue	Investissement	Fonctionnement
Résultats 2016	-138.858,80 €	51.984,00 €
Résultats 2015	-1.283,59 €	0 €
Résultat global	-140.142,29 €	51.984,00 €
Lotissement A l'Orée des Champs	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	5.022,20 €
Dépenses	-5.022,20 €	5.022,20 €
Résultat	-5.022,20 €	0,00 €

Le conseil a ensuite déclaré que les comptes de gestion 2016, pour ces trois budgets, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il a également décidé de l'affectation des résultats 2016 pour le budget principal.

Le conseil a décidé de maintenir le taux des trois taxes directes locales, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2017. Les taux d'impositions sont donc de :

- 10,64 % pour la taxe d'habitation
- 12,43% pour la taxe foncière sur le bâti
- 57,35% pour la taxe foncière sur le non-bâti.

INFOS EN BREF

Permanences à la mairie de Rohrbach

Différentes instances tiennent une permanence à la mairie de Rohrbach-lès-Bitche pour assurer un service de proximité à la population.

La Mission Locale

le mardi de 9h à 11h

Les Frontaliers

le 1er mardi du mois de 17h à 18h30
Salle Georges de la Tour

Le conciliateur de justice

M. Gérard Ringeisen
les 2ème et 4ème mardi du mois
de 14h à 16h30

Le Conseiller Info Energie

le 3ème mardi du mois de 14h à 17h

La CPAM

le jeudi de 9h à 11h30
sauf durant les congés scolaires



La Bibliothèque municipale

vous accueille

le mardi de 15h à 19h
les mercredi, jeudi et vendredi
de 15h à 18h

met à votre disposition

un fond documentaire consultable sur place composé de romans, de revues, de bandes dessinées, des livres audio ou en grands caractères, etc., ainsi qu'un ordinateur pour effectuer des recherches sur Internet.

vous prête les documents et une liseuse

contre une cotisation annuelle de 6€ pour les habitants de la commune, de 7€ pour les personnes extérieures, gratuité pour les enfants et les étudiants ;

Prêt pour une durée de 28 jours à raison de 4 documents par carte.

Bibliothèque Municipale
Mme Noëlle NEU-PUCHOT
10 rue de l'Ecole—Petit-Réderching

03 87 28 81 69

biblio.57410@tubeco.fr

C'EST QUOI LE P.A.D.D.?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche a engagé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal en mars 2016.

Créé en décembre 2000 et précisé en juillet 2003 au niveau législatif, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comporte une période de débats d'orientation qui se terminait le 27 mars 2017.

Une première phase de diagnostic a donc été engagée afin de faire un état des lieux et de définir les enjeux en terme d'aménagement urbain, et d'environnement.

Cette phase a abouti à la rédaction du PADD, document synthétisant les décisions des élus sur le devenir et l'aménagement de leur territoire et servant de cadre général pour l'ensemble du PLUi.

Le PADD est un document simple et concis qui définit les orientations générales du projet retenu pour le développement futur du territoire pour les 15 prochaines années. Il expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal et aux outils mobilisables par la collectivité.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, les communications numériques, les loisirs, les équipements, l'urbanisme, le paysage, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en état des corridors écologiques et le développement économique et commercial pour l'ensemble de l'intercommunalité.

Le PADD comprend 3 enjeux principaux :

- **Les composantes paysagères** : préservation et valorisation des patrimoines paysagers et naturels, préservation des éléments naturels et de la fonctionnalité écologique du territoire, prise en compte des risques et développement des énergies renouvelables ;
- **Le cadre de vie** : favoriser les déplacements doux et sécuriser les villages, pérenniser et développer les équipements, services et commerces pour une offre meilleure ;
- **Le tissu urbain** : maîtriser le développement des villages, valoriser le patrimoine, les espaces publics et les entrées de ville.

Séance du 7 avril 2017

...suite...

Le conseil a alloué des subventions pour un montant total de 1.108,24 euros à l'Association Française des Premiers Répondants et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune.

Le conseil a adopté les 3 budgets primitifs de la commune :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	812.550 €	812.550 €
Section d'investissement	735.030 €	735.030 €
LOTISSEMENT BELLEVUE	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	49.328 €	49.328 €
Section d'investissement	89.443 €	89.443 €
LOTISSEMENT A L'OREE DES CHAMPS	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	300.000 €	300.000 €
Section d'investissement	305.023 €	305.023 €

Séance du 13 avril 2017

Cette séance a été consacrée à la présentation du projet de lotissement par M. WEIRICH, responsable de secteur du bureau d'études Berest, et à la présentation du Programme d'Aménagement et de Développement (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Séance du 29 juin 2017

Le conseil a procédé à un tirage au sort pour désigner 3 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune, en vue de la formation du jury criminel pour l'année 2017.

Le conseil a décidé d'allouer une avance remboursable de 13.000 euros à l'Association Foncière de Remembrement de la commune afin de couvrir les échéances de prêt.

Le conseil a adopté le plan de financement des travaux extérieurs du bâtiment situé 3 rue des Fleurs et s'élevant à 23.244,70 euros, hors taxe. Ces travaux comprennent le terrassement, les revêtements, l'assainissement et les bordures et font partie intégrante du projet de réhabilitation dudit bâtiment.

Le conseil décide d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour le développement de la lecture publique et de la bibliothèque.

Le conseil décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche et de délégué ainsi la compétence prévue à l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme au président de la communauté de communes.

Le conseil a approuvé le programme d'actions en forêt communale pour l'année 2017 pour un montant de 1.637,61 euros.

Le conseil décide le recrutement de 6 agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour la période estivale, à raison de deux semaines par agent.



Le conseil a décidé des modifications à apporter aux tarifs et horaires du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire (cf page 7 pour les détails)

Le conseil, après avoir pris connaissance de la motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports proposée par la Fédération des Maires de France, s'oppose fermement à cette mesure et demande une multiplication des dispositifs de recueil de prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

Séance du 30 juin 2017

Cette séance a été exclusivement consacrée à la désignation des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle.

M. Armand NEU, Mme Alexandra ESCHENBRENNER et M. Dominique FINKLER ont été élus délégués. M. Raymond GROMCZYK, Mme Laurence WOTHKÉ et M. Yvon PETIT ont été élus suppléants.

Séance du 18 août 2017

Durant cette séance, le conseil s'est prononcé sur une série de mesures relatives au service d'accueil périscolaire. Concernant le restaurant scolaire, il convenait de reconstituer le fonds de caisse dérobé en octobre dernier. Concernant l'accueil du soir, le conseil a instauré les nouveaux horaires et fixé les tarifs en conséquence.(cf page 7 pour les détails)

Suite à la fusion des intercommunalités, le conseil a désigné les membres appelés à constituer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Ainsi, M. Armand NEU, Mme Marie-Jeanne SCHULLER ont été désignés comme délégués titulaires et M. Raymond GROMCZYK, Mme Laurence WOTHKÉ ont été désignés comme délégués suppléants.

Suite à la demande de M. Antoine NEU, le conseil a décidé de mettre en location, selon le régime des baux ruraux et pour une durée de 9 ans, les terrains objets de la demande. Le prix de cette location est fixé à 84€/hectare à compter du 1er septembre 2017.

La fermeture de plusieurs trésoreries dans le département de la Moselle est annoncée. La trésorerie de Rohrbach-lès-Bitche compte parmi les sites menacés. Le conseil s'oppose à cette fermeture et demande le maintien de la Trésorerie de Rohrbach-lès-Bitche pour garantir un service public de proximité dans l'espace rural.

TRAVAUX ET CHANTIERS DANS LA COMMUNE



Certains murs extérieurs de la **salle socioculturelle** ont été recrépis et repeints.

La charpente ainsi que la couverture de la **caserne des pompiers** ont été réalisées par les entreprises *Rimlinger* de Montbronn et *Couverture Anthony* de Butten.



INFOS EN BREF

MERCI POUR LES AUTRES !

Parce qu'on ne vit pas tout seul, parce qu'on partage les mêmes espaces de vie, parce que pour vivre en société il faut se contraindre à des codes...

Bref parce qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut en se moquant de ce que pensent les autres, nous sommes tenus de vous rappeler que les espaces publics ne sont ni des poubelles ni des toilettes pour les animaux de compagnie.

La commune a fait l'acquisition de deux distributeurs de sacs pour les déjections canines qui seront installés avant l'automne. Et, depuis fort longtemps, des poubelles jalonnent l'espace public pour vous éviter de jeter le contenu de vos poches sur les trottoirs ou dans la nature

DÉAMBULATIONS NOCTURNES

Durant l'hiver dernier, de nombreux méfaits ont été commis dans la commune, notamment sur les décorations de Noël communales et des particuliers.

Des habitants ont remarqué la présence d'adolescents, tard le soir, dans des endroits reculés de la commune mais toujours à proximité des habitations. Quelques dégradations ont, là aussi, été constatées.

Afin que tout le monde puisse profiter tranquillement de ses abords, nous vous rappelons quelques règles élémentaires concernant l'usage de l'espace public.

Même si la liberté d'aller et venir revêt un caractère fondamental et a valeur constitutionnelle, il n'en reste pas moins que cette liberté, pour les enfants mineurs, s'exerce sous l'autorité parentale. L'article 371-2 du code civil indique en effet que les parents ont droit de garde, de surveillance et d'éducation à l'égard de leurs enfants.

Ils sont également solidairement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs, habitant avec eux (article 1242 du Code Civil).



DÉFIBRILLATEUR

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur a été mis en place à la salle socioculturelle, côté Rue du Chef Cordary et que cet équipement est accessible à tous et à tout moment, en cas de besoin.

RETOUR SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE

A côté de l'église, les ouvriers ont entrepris la construction de sanitaires.



La réalisation de travaux en régie signifie que la commune ne fait pas appel à des entreprises extérieures mais utilise les compétences des ouvriers communaux.

Comme chaque année, la période estivale est propice aux travaux de réfection et notamment dans les écoles et la salle socioculturelle.

A l'école maternelle, le dortoir a été transféré à côté de la salle de motricité en raison de la démolition de l'escalier qui desservait la sortie de secours, donnant sur la rue des écoles. Des travaux de peinture ont été réalisés et un film anti reflet ainsi que des stores occultants ont été installés. Le marquage du jeu de marelle dans la cour a été renouvelé. Un abri à vélos a également été implanté dans la cour suite au transfert du dortoir qui abritait les vélos.



A l'école élémentaire, la salle de classe de la directrice a été mise en peinture et un Tableau Blanc Interactif a été installé. Le bureau de la directrice a également été aménagé avec l'installation d'un bureau et d'une armoire murale.



A la mairie, les travaux d'installation du sous-sol sont terminés. Des rayonnages ont été installés pour accueillir les archives communales entreposées durant les travaux de réfection de la mairie, dans les locaux du Syndicat d'Eaux de la Bickenalbe.

AMÉNAGEMENT DES RUES DES ÉCOLES ET DE LA MAIRIE

Bureau d'études
SAS Berest Phalsbourg
SAS Parenthèse Illkirch-Graffenstaden

Coût de l'opération **579.540 € H.T.**

Lot 1 Voirie 399.914 € H.T.

Entreprise Rauscher

Lot 2 Réseaux secs 179.626 € H.T.

Entreprise Est Réseaux

Financement **250.364 €**

Dont

Département AMITER 200.000 €

Amendes de police 20.990 €

DETR 18.374 €

Réserve parlementaire 11.000 €

Les travaux de sécurisation de la rue des Ecoles sont en phase de finalisation et devraient ainsi garantir une meilleure sécurité autour des écoles.



Un grand merci aux riverains et aux parents d'élèves pour leur vigilance et leur patience lors de ces travaux.



Les travaux d'aménagement du parking en face de la salle socioculturelle ainsi que la réfection de la cour de l'école élémentaire seront également réalisés.

Les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Mairie seront réalisés ultérieurement.

Retour à la semaine de 4 jours

Après consultation des parents, des équipes enseignantes et avec l'accord du Directeur Départemental de l'Education Nationale, les écoles de la commune accueillent, depuis la rentrée 2017/18, les élèves durant 4 jours par semaine, à savoir :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

Changement de prestataire pour le restaurant scolaire

Depuis la rentrée, les repas du restaurant scolaire seront préparés par *La Cuisine du Pays de Bitche*. Retour à la proximité, donc pour ce prestataire local et découverte des produits *Bio*. Nous avons en effet fait le choix de proposer 2 menus bio par semaine. Des repas élaborés avec des produits issus de l'agriculture bio et de proximité. Le système de livraison en liaison froide est conservé, les repas étant réchauffés sur place.

Cuisine du Pays de Bitche



Le choix de ce nouveau prestataire de service engendre des modifications dans le fonctionnement du service de restauration scolaire. Les réservations doivent en effet être effectuées au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante. Les tarifs augmentent également légèrement passant de 5 € à 5,30 €.

Les tickets achetés l'an dernier seront valables jusqu'au 20.10.2017, début des congés scolaires de la Toussaint.

Le service d'accueil périscolaire du soir s'adapte aux changements

La municipalité a décidé de conserver l'offre d'accueil périscolaire du soir en modifiant certains paramètres afin de s'adapter à tous les changements de ce début d'année scolaire.

Les enfants sont désormais accueillis de 16h00 à 17h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il y aura toujours 5 cycles par an mais qui respecteront désormais les dates des congés scolaires. En revanche, il n'y a plus d'inscription dans une activité. Les enfants sont pris en charge par les employés municipaux qualifiés et des activités ponctuelles sont proposées en fonction des saisons et des opportunités. Instauration d'un tarif unique (et dégressif) de 40 € le cycle pour 4 jours de prise en charge.

(40 € pour le 1^{er} enfant, 35 € pour le 2^{ème} enfant et 30€ pour le 3^{ème} enfant et suivant)

RÉTROSPECTIVE SUR UNE ANNÉE CHARGÉE À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR



Durant l'année scolaire 2016/2017, le service d'accueil périscolaire du soir a pris en charge une trentaine d'élèves à chaque cycle.



Les activités proposées tant par la commune que par l'association *Loisirs Jeunesse* de Rohrbach-lès-Bitche, ont été appréciées des enfants. Le tennis de table, la zumba ou le hip-hop, le cirque ou l'atelier créatif, les ateliers théâtre ou nature, autant d'activités qui ont enchanté les participants. Quelques surprises aussi pour les inscrits au bricolage avec la visite de l'atelier de M. Lucien NEU, passionné par le travail du bois et la venue de M. Gérard BURGUN, apiculteur.

Encadrés par M. André WOTHKÉ, les enfants ont également conçu des nichoirs à oiseaux. Leur mise en place dans la forêt communale reste un des événements marquants de la saison passée



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes du Pays de Bitche accorde, sous conditions, une aide financière complémentaire pour les dossiers éligibles au programme *Habiter Mieux* de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant effectuer :

1. des travaux d'amélioration énergétique du logement ;
2. un aménagement pour le maintien à domicile ;
3. des travaux de rénovation de l'habitat.

Pour plus d'infos



06 50 33 44 19
09 66 91 41 06

nicolas.rondel@camel.coop

Des brochures sont disponibles à la mairie.



RAVALEMENT DE FAÇADE

La Communauté de Communes du Pays de Bitche pérennise le programme d'aide à la rénovation de l'habitat mis en place par la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Les propriétaires peuvent demander une aide financière pour réaliser un ravalement de façade à condition :

- Etre située dans l'une des communes de la communauté de communes ;
- Avoir été construite avant 1969 ;
- Etre visible du domaine public ;
- Etre à usage d'habitation ;
- Ne pas avoir bénéficié déjà d'une aide depuis moins de 15 ans ;

La procédure complète est détaillée sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, dans la rubrique *Vivre au Pays de Bitche*.

le + info

ATTENTION

Ne pas débuter les travaux
avant autorisation

LE FEU À L'ÉCOLE

Pas de panique, aucune flamme...
Juste un peu de fumée pour
simuler un départ d'incendie dans
une salle de classe.



Cependant pour que l'exercice soit
le plus réaliste possible, les
pompiers de la commune se sont
déployés pour intervenir dans les
écoles.

Tous les élèves, de la maternelle au
CM2, ont été évacués des salles et
rassemblés dans la cour.

A l'issue de cet exercice, les
pompiers sont intervenus dans
chaque classe pour répondre aux
questions des enfants, expliquer en
quoi consiste leur métier et revenir
sur les événements qui ont sans
aucun doute bouleversé la matinée
de cours !



ENTREtenir LE VERGER ÉCOLE

Inauguré en novembre 2011, le verger école
est régulièrement entretenu par les élèves
de l'école.



Le 14 mars dernier, la classe de CP/CE1
avait rendez-vous avec M. Vincent WAGNER
pour une séance de taille.

Les pommiers ont ainsi servi de support
technique aux explications données et se
sont prêtés au jeu des démonstrations.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2016/2017

Les élèves en voyage scolaire

Le premier voyage scolaire a eu lieu du
21 au 26 novembre 2016 à **La Hoube**.
Se sont les élèves de CE1 qui en ont
bénéficié.

Au programme de cette semaine, la
préparation d'un spectacle musical
comprenant des chants, des danses,
des pièces instrumentales et des
saynètes. Un spectacle inspiré du conte
de Grimm et intitulé *Les Musiciens de
la nouvelle Brême*.



Durant ce voyage, les élèves ont également
participé à une grande randonnée au Rocher du
Dabo. A travers les veillées et les jeux, ils ont
découvert la vie en collectivité.



Le second voyage a fait traverser un vortex espace/temps aux élèves des classes de
CE2, CM1 et CM2.

En se rendant à **Luttenbach**, les enfants
ont, en effet, réalisé un extraordinaire
saut dans le temps et se sont
retrouvés à l'époque des chevaliers.
Mais pour avoir l'honneur d'accéder à
la chevalerie, il a fallu s'essayer à l'art
de l'enluminure, à la frappe de
monnaie et fabriquer son propre
blason.

Chaque élève se souviendra de la
cérémonie d'adoubement au cours
de laquelle tous ont été promus
chevalier.



C'est autour d'un grand banquet médiéval que s'est terminé ce fabuleux voyage.



DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES TRÈS ARTISTIQUES



Le Musée Laliq de Wigen-sur-Moder présente plus de 650 œuvres exceptionnelles qui permettent de retracer la carrière de René Laliq et de ses successeurs.

Dans le cadre des A.P.C. et du Parcours Culturel, les élèves des classes de CP et CE1 ont visité le musée pour découvrir les œuvres de René Laliq et notamment de fabuleux bijoux inspirés de la nature et des insectes.

Ils ont ensuite pu s'essayer à la création de bijoux à la manière du Maître.

Les jardins du musée les ont accueillis pour un goûter avant de rentrer.



Quant aux élèves du cycle III, ils se sont rendus au parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim pour découvrir les trésors du tombeau de la princesse celte de Reinheim... Encore une histoire de bijoux !



Ils se sont ensuite essayés à l'écriture romaine à travers une expérience tactile nouvelle en manipulant des tablettes de cire, des stylets et des calames.

LE TRAIT DANS TOUS SES ÉTATS



Vaste programme pour l'édition 2017 de la désormais célèbre exposition d'arts visuels de l'école élémentaire, conçue, élaborée et entièrement réalisée par les élèves de CE1, CM1 et CM2, ainsi que les moyennes et grandes sections de l'école maternelle.



Durant l'année, les enfants ont travaillé sur les œuvres de Dubuffet, Mondrian ou Kandinsky. Ils se sont inspirés de ces artistes pour créer à leur tour.



Ils n'étaient pas peu fiers, le 10 mai dernier de pouvoir montrer leurs créations à leur famille à l'occasion de cette exposition haute en couleur !



GO RUN FOR FUN

73 bus, 49 communes, 61 écoles, 158 classes et 3.200 élèves.

Ce sont les chiffres impressionnants qui résument la journée du 30 mai 2017, organisée à l'initiative de l'usine Ineos.

Cette 3ème édition de Go Run For Fun, toujours colorée de rose, a accueilli les enfants de l'école élémentaire de Petit-Réderching autour du stade de football de Sarralbe. L'objectif de cette manifestation : lutter contre l'obésité infantile en incitant les enfants à bouger et à lâcher, pour quelques instants, les manettes des jeux vidéos.



Cerise sur le gâteau, les enfants ont pu discuter avec la marraine de l'édition 2017 : Aurélie MULLER, championne du monde de natation sur 10 km en eaux vives, originaire de Sarralbe.



T.B.I. ET DE 3 !

Le Tableau Blanc Interactif devient un outil indispensable dans les salles de classe !

De prime abord, c'est un tableau blanc... Les craies ont disparu, les feutres effaçables ont pris leur place ! Mais un T.B.I., c'est bien plus qu'un tableau blanc. C'est un outil qui permet une réelle interactivité, la sauvegarde des travaux effectués au tableau, la projection de document, etc...

Mme Isabelle Schaefer a été la première à tenter l'aventure en 2015/2016, depuis ses collègues l'ont suivi et désormais 3 des 4 salles de classes de l'école élémentaire en sont équipées. L'an prochain, un quatrième T.B.I. devrait être installé dans la 4^{ème} salle afin que tous les élèves et tous les enseignants puissent bénéficier de ce bel outil pédagogique.

INFOS EN BREF

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Monsieur le Préfet de la Moselle a souhaité rappeler à tous les maires, et par ce biais, à tous les habitants du département, que, selon le règlement sanitaire départemental, **tout brûlage de déchets, y compris les déchets végétaux, est strictement interdit**, que cette opération soit effectuée par des particuliers ou par les services d'entretien des espaces verts.

Cette interdiction se base sur la nocivité des fumées qui se dégagent de cette combustion, notamment lorsque les déchets ne sont pas secs, et sur la possibilité de propagation des incendies.

Selon l'arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN n°48 du 22 juillet 2016, le maire ne peut en aucun cas délivrer des autorisations de brûlage. En tant qu'officier de police judiciaire, il peut également constater ou faire constater cette infraction au règlement.

Les déchets verts peuvent être portés dans les déchetteries ou faire l'objet de compostage.



LES TIQUES ET LA MALADIE DE LYME

L'université de Lorraine de Metz vous propose une projection débat sur la maladie de Lyme.

La Borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par les tiques. Les amoureux de la nature et les professionnels qui travaillent dans les milieux naturels sont les plus exposés. Souvent un traitement antibiotique suffit, mais non, soignée, cette maladie entraîne des troubles neurologiques et/ou articulaires conséquents.

Ne manquez pas cette
Projection / Débat
que nous vous proposons le

Jeudi 29 octobre 2017

à 19h

à la salle socioculturelle



CONCOURS MOSEL'LIRE 2017

Comme chaque année, les écoles de la commune en partenariat avec la bibliothèque municipale ont participé aux concours Mosel'lire.

Depuis le mois de novembre 2016, les enfants prennent connaissance, avec l'aide de Mme Noëlle Puchot, des livres sélectionnés pour le concours et choisissent le livre sur lequel ils travailleront jusqu'au mois d'avril. Il faut ensuite patienter jusqu'au mois de juin pour connaître le verdict du jury.

A l'occasion de ce concours, les enfants de la commune ont obtenu plusieurs prix :

- dans la catégorie Maternelle/CP, la classe de Madame Peggy MEYER de l'école maternelle et la bibliothèque ont obtenu un premier prix ;
- dans la catégorie CE1/CE2, les élèves de CE2 de la classe de Mlle ROCHET ont obtenu un 2ème prix.



INSOLIVRES 2017

Projet commun et fédérateur cette année, plusieurs structures communales ont participé à cette manifestation placée sous le signe de la nature.

Pour cette édition 2017, il suffisait de suivre les fleurs. Un joli parcours fleuri attendait en effet les participants pour leur faire découvrir la bibliothèque, la cour de l'école et les plantations réalisées durant l'année scolaire par l'atelier *Graine de Jardiniers* de l'accueil périscolaire de la commune.



Sept ateliers de peinture ou de dégustation, de lecture bien entendu et de décoration formant un voyage au cœur de la nature, pour une balade au gré des contes, agrémentée des productions de l'animation *bricolage*.

Les enfants ont également réalisé une peinture géante et ont remis au maire la charte du bon jardinier.

LA MARCHE DES GESTES QUI SAUVENT

Marcher pour apprendre à sauver des vies... Voici l'idée originale retenue en avril dernier par l'amicale des sapeurs pompiers de Petit-Réderching et de Bining.



Première édition réussie pour cette belle initiative, malgré une vilaine météo. Près de 120 marcheurs ont participé à cette marche de 5 km autour du village. Sur le parcours, des moniteurs attendaient les participants pour leur apprendre à appeler les secours, à arrêter une hémorragie, à agir face à une personne inconsciente ou un arrêt cardiaque en utilisant notamment les défibrillateurs automatisés.

Cette action a été menée par les amicales des sapeurs-pompiers de Petit-Réderching et de Bining au profit de l'Association Française de Premiers Répondants, représentée par M. Régis

RAYMOND. Un peu plu de 1.000 euros ont été récoltés et reversés à l'association.

L'AFPR a besoin de fonds pour développer une application pour smartphone permettant de localiser un secouriste formé et de l'envoyer sur les lieux d'un arrêt cardiaque.

Cette initiative devrait être reconduite l'année prochaine sur le ban communal de Bining.



JEUX INTER VILLAGES 2017

Un vent de fraîcheur a soufflé sur les JIV 2017 organisés cette année à Schmittviller. Les pingouins de Petit-Réderching sont venus sauver *La Planète en Danger...*

Quelques pingouins et un ours polaire se sont rendus à Schmittviller pour les 8^{èmes} Jeux Inter Villages en août dernier... Ils sont venus défendre leur chance face aux équipes des communes alentours.



Arrivés 7^{ème} sur 9 au classement final, ils sont tout de même repartis fièrement avec dans les mains quelques coupes et ont obtenus le 1^{er} prix du fair play, le 2^{ème} prix pour l'ambiance et le folklore et le 4^{ème} prix pour les jeunes

LA VISITE DES AMIS D'ALTRIP

Une délégation de l'association allemande d'Altrip *Die Naturfreunde* a été accueillie en juillet dernier dans la commune.

Une cinquantaine de personnes a été reçue par les élus dans la salle socioculturelle. Après un repas pris dans une joyeuse ambiance, deux groupes se sont formés. L'un pour effectuer une balade digestive dans la commune, l'autre pour visiter le Fort Casso.



état-civil 2016

LES NAISSANCES

Maxence MEYER	08.03.2016
Adèle DANNENHOFFER	05.05.2016
Louanne LEBLANC	13.07.2016
Lyam MEYER	13.09.2016
Scott MEYER	13.09.2016
Lucy CHALON	09.11.2016
Maëlys RENARD	17.11.2016
Justine MEHLINGER	05.12.2016



LES MARIAGES

Pauline WEY
Laurent BEAUGRAND
16.07.2016

Elodie ZIMMER
Eric SCHOENHENTZ
30.07.2016

Sandrine BACH
Michel HEITZMANN
03.09.2016



LES DÉCÈS

Emile RIMLINGER	89 ANS 01.01.2016
Marie BACH ép. NEU	85 ANS 24.01.2016
Marie RIMLINGER vve MISTLER	74 ANS 31.01.2016
Marcel MEHLINGER	85 ANS 11.03.2016
Anne ESCHENBRENNER vve DEMMERLÉ	80 ANS 16.03.2016
Bernard MAST	85 ANS 02.05.2016
Jean FIERLING	84 ANS 22.05.2016
Marie-Rose LETT ép. FINKLER	69 ANS 08.06.2016
Marie RIMLINGER vve BEHR	75 ANS 24.06.2016
Jean HORES	75 ANS 09.07.2016
Joséphine ZINTZ ép. DEUTSCH	84 ANS 18.10.2016
Germaine GABENESCH ép. TOUSCH	80 ANS 16.12.2016
Camille TOUSCH	83 ANS 17.12.2016

Des projets, des actions et beaucoup de bonne volonté pour participer aux projets éducatifs des écoles : l'A.P.E. œuvre pour le bien être des enfants scolarisés.

La Rédaction : De combien de membres est composée l'Association des Parents d'Élèves ?

Laurent MATHIS : L'Association des Parents d'Élèves de Petit-Réderching se compose d'une vingtaine de personnes dont certaines sont membres et d'autres sont volontaires.

La Rédaction : Quelle différence y a-t-il entre un membre et un volontaire ?

Laurent MATHIS : Les membres de l'association se réunissent, décident et organisent ensemble les différentes actions menées durant l'année scolaire. Les personnes volontaires apportent une aide précieuse lors des manifestations. Elles sont toujours disponibles pour tenir un stand, confectionner des gâteaux. Cette manière de fonctionner permet à celles et ceux qui n'ont pas le temps de venir aux réunions de l'association, de s'investir tout de même.

La Rédaction : Quel est le but de l'A.P.E. ?

Laurent MATHIS : L'objet principal de cette association est de soutenir les projets éducatifs des écoles du village. Nous prêtons également main forte aux enseignants dans l'organisation de certaines manifestations comme la Saint-Nicolas, la Saint-Martin ou la kermesse.

La Rédaction : De quels moyens financiers disposez-vous ?

Laurent MATHIS : Nous organisons différents événements au cours de l'année scolaire qui nous permettent de récolter des fonds grâce auxquels nous pouvons ensuite participer aux financements de certains projets. Durant l'année scolaire 2016/2017, par exemple; nous avons organisé une bourse aux jouets, une vente de chocolats, une fête pour la Saint-Nicolas, un loto et un marché aux puces. Les bénéfices de ces actions sont ensuite réinjectés dans les projets éducatifs des écoles. Plus de 1.000 € ont ainsi été distribués au cours de l'année qui vient de s'achever et nous disposons de plus de 2.000 € pour aborder la nouvelle année scolaire.

La Rédaction : Toutes vos actions vous apportent-elles de l'argent ?

Laurent MATHIS : En général, oui. Mais nous avons également un rôle social à jouer. Par exemple, nous avons proposé aux parents de faire une commande groupée pour certaines fournitures scolaires. Sur cette opération, nous n'avons pris aucune marge afin que le coût de ces achats reste le plus bas possible.

La Rédaction : Avez-vous déjà des projets pour l'année 2017/2018 ?

Laurent MATHIS : Oui, bien sûr ! Nous avons déjà arrêté le calendrier des manifestations que nous organiserons. Il est important pour nous et pour les enfants qu'un maximum de familles participe à nos événements et pas uniquement les familles dont les enfants sont scolarisés dans la commune. Nous invitons tous les habitants de Petit-Réderching à soutenir notre action.

Nous vous donnons rendez-vous pour fêter la Saint-Nicolas le 10 décembre, pour une soirée loto le 10 février 2018 et pour notre bourse aux jouets et affaires pour enfants le 15 avril 2018. Durant les mois de novembre 2017 et mars 2018, nous organiserons également une vente de chocolats de Noël et de Pâques.



POUR CONTACTER L'ASSOCIATION. :

A.P.E.

Laurent MATHIS (PRÉSIDENT)

06.83.36.64.46

apeptitred@gmail.com

agenda

Samedi 30 septembre 2017

Dimanche 1er octobre 2017

à la salle socioculturelle

Exposition Avicole

organisée par *les Aviculteurs*

Dimanche 15 octobre 2017

à la salle socioculturelle

Automne Musical

organisé par *les Mandolineros*

Jeudi 19 octobre 2017

à la salle socioculturelle

La maladie de Lyme

projection/débat organisée par *l'Université de Lorraine*

Dimanche 29 octobre 2017

à la salle socioculturelle

7ème tournoi de Tennis de Table

organisé par *le Petit-Réderching T.T.*

Mardi 24 octobre 2017

à la salle socioculturelle

Dotation Multiflux

de 10h30 à 19h30

Mardi 31 octobre 2017

à la salle socioculturelle

Collecte de Sang

Samedi 18 novembre 2017

à la salle socioculturelle

Soirée autrichienne

organisée par *l'E.P.R.S.*

Dimanche 10 décembre 2017

à la salle socioculturelle

Saint-Nicolas

organisée par *l'A.P.E.*

Dimanche 14 janvier 2018

à la salle socioculturelle

Repas des Séniors

offert par *la Commune*

Samedi 10 février 2018

à la salle socioculturelle

Loto

organisé par *l'A.P.E.*

Mercredi 28 février 2018

à la salle socioculturelle

Collecte de Sang

Samedi 17 mars 2018

à la salle socioculturelle

Dîner dansant

organisé par *Méli Mélodies*

Vendredi 23 mars 2018

à la salle socioculturelle

Assemblée Générale du

Crédit Mutuel

Dimanche 1er avril 2018

Lundi 2 avril 2018

à la salle socioculturelle

Marché aux poussins

organisé par *les Aviculteurs*

Samedi 7 avril 2018

à la salle socioculturelle

Soirée dansante

organisée par *Country Cheyennes 57*

Dimanche 15 avril 2018

à la salle socioculturelle

Bourse aux jouets et puériculture

organisée par *l'A.P.E.*

Mercredi 25 avril 2018

à la salle socioculturelle

Collecte de Sang

Journal édité par la
Mairie de Petit-Réderching
à 750 exemplaires

Directeur de la publication
Armand NEU

Réalisation
Mairie de Petit-Réderching

Crédit photo
Mairie de Petit-Réderching

Impression
Imprimerie Sarregueminoise

Mairie de Petit-Réderching
3 rue de la Mairie
57410 Petit-Réderching

03.87.09.80.78

mairie.petitredederching@gmail.com

<http://www.petit-rederching.fr>

Lundi - mardi - Jeudi - vendredi

8h00-12h00

Mardi : 14h00-18h00

Jeudi : 14h00-16h30